



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 25/09/2024

## **PROLIFÉRATION DES VOITURES LAPI ET DES AMENDES DE STATIONNEMENT : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » PROPOSE UNE MARGE DE TOLÉRANCE DE 10 MINUTES.**

**De nombreuses voitures équipées du système LAPI ont été déployées dans les grandes villes comme Paris, Toulouse ou encore Nantes. De cette façon, les Forfaits Post-Stationnement (FPS) sont distribués en masse avec des bons allant jusqu'à +75 % en un an. Un système qui manque de tolérance face à la disparition progressive des horodateurs.**

### **Les voitures LAPI : un véhicule infallible contre le non-respect de stationnement**

Munies de quatre caméras sur le toit, les voitures équipées de la lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) sillonnent les plus grandes villes. L'objectif : vérifier si les automobilistes se sont acquittés de leur montant de stationnement. En cas d'infraction, les automobilistes reçoivent une amende, à présent appelé FPS (Forfait Post-Stationnement), dont le montant est variable selon les communes.

« Cette intensification des contrôles a entraîné une augmentation importante du nombre de FPS, de l'ordre de +75 % à Paris et de +73 % à Toulouse en un an. Un résultat prévisible compte tenu de la capacité de ces véhicules à scanner jusqu'à 500 plaques par heure et de la généralisation des modes de paiement dématérialisés », révèle Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

### **Prévoir une marge de 10 minutes de tolérance face à la généralisation du paiement sur téléphone**

Au cours des quinze dernières années, le nombre d'horodateurs a considérablement chuté, passant de 12 500 à 3 750 en 2023. Cette généralisation des paiements dématérialisés par les QR codes et les applications mobiles engendre un manque de praticité face au système LAPI.

« En effet, que l'on opte pour un horodateur ou une application, un délai d'une dizaine de minutes est généralement à prévoir afin de s'acquitter de son montant de stationnement. Or, les voitures LAPI ne prévoient aucune tolérance, exposant ainsi les automobilistes à des amendes injustifiées. L'instauration d'une marge de tolérance de dix minutes permettrait de remédier à cette situation en offrant aux usagers un délai raisonnable pour s'acquitter de leur stationnement en toute sérénité », propose Pierre Chasseray, délégué général de l'association.

#### **CONTACTS PRESSE :**

Jade THIEFAINE  
[presse@40ma.net](mailto:presse@40ma.net)  
Tél. : 06 10 07 48 26

Pierre CHASSERAY  
Tél. : 07 78 21 24 47



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)



**À propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.  
[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)